



DOCUMENT DE CONCLUSIONS VI^{ème} CONGRÈS MONDIAL DES COMMUNAUTÉS BASQUES À L'EXTÉRIEUR

Les délégués des communautés basques en Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Cuba, Chili, El Salvador, Espagne, États-Unis, France, Italie, Japon, Mexique, Paraguay, Pérou, Porto Rico, Royaume-Uni, Uruguay et Venezuela, lors de la réunion du VI^{ème} Congrès Mondial des Communautés Basques à l'Extérieur, tenue à Vitoria-Gasteiz, du 7 au 9 octobre 2015, ONT CONVENU CE QUI SUIT :

- Adopter le présent document de conclusions.
- Le soumettre au Conseil Consultatif des Relations avec les Communautés Basques en vue de l'élaboration du Plan Quadriennal d'Action Institutionnelle 2016-2019, conformément aux dispositions de l'article 13.4 de la Loi 8/1994, du 27 mai.

Les fédérations et centres basques présents au Congrès ont envoyé par écrit, préalablement à la réunion, un certain nombre de considérations et de réflexions autour des trois thèmes proposés : le relais générationnel et le rôle des femmes, la nouvelle émigration basque et les relations avec d'autres diasporas de leur région. Après l'analyse de ces réflexions et l'incorporation des discussions et commentaires soulevés pendant le congrès, les mesures à adopter proposées pour la période 2016-2019 sont les suivantes :

A) Mesures relatives aux structures et réseaux relationnels.

A1. Promouvoir des projets conjoints en Europe et analyser la faisabilité concernant la création d'une Fédération Européenne des Centres Basques.

Plus de vingt ans après la promulgation de la Loi 8/1994, le bilan de la promotion du mouvement associatif basque à l'extérieur dans les Centres Basques et Fédérations s'est avéré satisfaisant.

En Europe, où ils étaient peu nombreux, de nouveaux centres et groupes basques ont été créés, à la suite de la libre circulation des personnes et répondant à une nouvelle forme d'émigration.

Les représentants de l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni préconisent la formation d'un réseau d'euskal etxeak européennes pour le développement de projets communs.

A2. Approfondir les relations entre les Fédérations.

Nous préconisons d'approfondir les relations bilatérales entre les fédérations, en créant de nouveaux espaces de collaboration pour promouvoir l'échange mutuel d'expériences réussies et l'organisation d'activités conjointes.

A3. Continuer à organiser des réunions régionales périodiques afin de créer davantage de forums de débat.

Les réunions régionales des centres basques organisées dans le cadre du Plan Quadriennal sont très appréciées, car elles créent des dynamiques de participation et d'interaction plus fréquentes que celles des Congrès (qui ont lieu tous les quatre ans). On pourrait prendre exemple des bonnes pratiques d'autres institutions basques qui, avec des budgets limités, facilitent des contacts annuels entre zones géographiques voisines.

A4. Réglementer au sein du Conseil Consultatif l'élection des représentants des centres basques.

Nous préconisons une brève réglementation sur le vote pour la désignation des représentants des centres et fédérations basques au sein du Conseil Consultatif, afin d'accélérer le processus. Les principaux sujets à aborder seraient : la représentation géographique, la désignation des remplaçants des représentants officiels ne pouvant pas assister aux réunions, si elle doit être nominale ou pour fonctions, et le type de vote.

A5. Adapter le format du Congrès pour le rendre plus participatif et dynamique.

Afin de répondre à la demande croissante d'interrelation, le Gouvernement Basque devrait envisager la possibilité pour les délégués de travailler, durant le Congrès, en commissions parallèles, sans obliger tous les délégués à participer aux conférences centrales à titre d'auditeurs, ou trouver un autre modèle répondant aux différents domaines d'intérêt des participants. Il serait également souhaitable de pouvoir disposer des contenus et du programme suffisamment à l'avance et d'utiliser les journées préalables au Congrès pour présenter la méthodologie aux nouveaux participants. Les participants devraient, quant à eux, assumer leur responsabilité en ce qui concerne la fourniture de contenus.

A6. Soutenir et faire connaître les manifestations culturelles basques actuelles.

Nous préconisons la visibilité dans la diaspora des nouvelles propositions culturelles surgies dans l'ensemble de la communauté basque.

B) Mesures relatives à la jeunesse et à la nouvelle émigration.

B1. Promouvoir la coexistence intergénérationnelle au sein des organes de décision et l'échange d'expériences entre les jeunes des centres basques de différentes zones géographiques.

Nous préconisons la promotion de la coexistence entre les différentes générations, afin de conjuguer l'expérience des générations de vétérans et celle des jeunes générations, prêtes à assumer de nouvelles responsabilités.

B2. Prendre exemple sur d'autres institutions qui travaillent avec les jeunes pour élargir l'offre d'activités.

L'idée est que les centres basques se dotent de nouvelles programmations pour attirer le jeune public, en prenant note des bonnes pratiques menées par d'autres institutions voisines.

B3. Mettre en place des actions d'intégration des nouveaux émigrants basques dans les centres basques, en intervenant comme institutions d'accueil.

Les centres basques envisagent de mettre en place des actions pour l'intégration des nouveaux émigrants basques dans leurs organisations, en élargissant les réseaux de relations à tous les niveaux.

Aujourd'hui, les nouveaux émigrants peuvent avoir besoin de plates-formes d'accueil dans lesquelles la relation d'affinité facilite leur intégration dans le pays d'accueil. Ce système d'accueil ne doit pas nécessairement compter, dans un premier temps, sur un lieu physique, voire une rencontre physique ; il pourrait être offert par le biais de plates-formes ou de réseaux informatiques.

Il serait également souhaitable de procéder au suivi des jeunes talents basques émigrés et se trouvant hors du réseau des euskal etxeak, de sorte que les centres basques puissent intervenir comme des centres de contact et d'accueil. Pour ce faire, il s'avère nécessaire d'identifier et de relier les émigrants à travers les institutions qui ont permis leur mobilité.

B4. Faire connaître les activités de formation existantes dans la Communauté Basque Mondiale.

La demande de création d'un réseau éducatif basque mondial ne vise pas à créer un réseau d'études formelles et homologuées, mais à valoriser les actions de formation existantes autour des centres et fédérations basques, conscients que leur survie dépend du degré de connaissance au sujet de leurs origines et de leur culture qu'ils sont en mesure de transmettre aux nouvelles générations.

B5. Incorporer la question de l'émigration dans les programmes éducatifs.

Il convient de renforcer les contacts avec le Ministère de l'Éducation du Gouvernement Basque, afin de contribuer à l'incorporation de la question de l'émigration dans les contenus relatifs à la culture basque dans l'enseignement secondaire, par l'ajout notamment d'un épigraphe plus complet sur les communautés basques à l'extérieur.

C) Mesures relatives aux programmes de la Direction pour la Communauté Basque à l'Extérieur

C1. Subventions aux centres basques : récupérer leur enveloppe budgétaire et plafond attribuable, en fonction du budget disponible, et accélérer les démarches.

Nous demandons à la Direction d'intensifier ses efforts pour assurer le respect des délais fixés par la législation en vigueur.

C2. Aides d'extrême urgence : continuité et renforcement du programme.

L'expérience dans ce type d'aides sociales, qui a permis de préserver le budget correspondant malgré la crise économique, laisse entrevoir des domaines d'amélioration possibles.

C3. Gaztemundu : renforcement du programme et définition des domaines de formation.

La participation au programme est l'une des manières de relier les jeunes et les centres basques les plus importants. Par conséquent, nous préconisons le renforcement du programme pour offrir cette possibilité à un plus grand nombre de jeunes. Les thèmes suivants sont proposés :

- 2016 : Gastronomie basque.
- 2017 : Musique traditionnelle basque.
- 2018 : Danses basques.
- 2019 : Gestion d'institutions culturelles.

Avec l'inclusion d'un module complémentaire commun à toutes les éditions sur l'histoire, la culture et la langue basque.

D) Autres mesures.

D1. Promouvoir l'enseignement de l'euskera, tout spécialement destiné aux enfants (" txikis ") , dans les centres basques.

L'euskera est un élément important d'identification pour la communauté basque mondiale. L'accès à son apprentissage et sa pratique doit être garanti non seulement par le biais du programme " Euskara Munduan " mais aussi d'actions éducatives destinées aux enfants (" txikis ") et d'autres initiatives visant le renforcement et l'expansion de la langue basque à l'extérieur.

D2. Partager les meilleures pratiques en matière d'autofinancement lors des réunions régionales.

Une réflexion s'impose sur l'autofinancement des centres et des fédérations basques, question qu'il convient d'aborder à travers l'engagement général des centres, qui peut se matérialiser lors des réunions régionales.

D3. Faire connaître l'origine basque à travers l'étude des noms de famille.

L'idée est de continuer à valoriser les histoires familiales et collectives de l'émigration, à travers divers programmes et initiatives, ainsi que d'actions relatives à l'onomastique ou la généalogie, afin de lier directement à Euskadi les personnes intéressées.

D4. Promouvoir la perspective de genre comme axe d'articulation de la vie des centres basques.

Reconnaître et promouvoir la valeur historique des femmes dans la création et l'histoire des euskal etxeak, rendre visible leur travail et valoriser la transmission culturelle de leur expérience auprès des nouvelles générations et des nouveaux flux migratoires.

D5. Communiquer aux organismes compétents les obstacles qui entravent le droit de vote.

Que le Gouvernement Basque communique aux autorités compétentes la préoccupation de la diaspora au sujet de la difficulté d'exercer le droit de vote par la procédure de " vote sollicité ".

D6. Relations avec d'autres diasporas locales.

Renforcement et valorisation, comme axe des activités des euskal etxeak, de la promotion de la culture basque et des relations avec d'autres diasporas existantes dans les pays d'accueil.

D7. Promouvoir le domaine .eus

Promouvoir l'utilisation du domaine .eus auprès des associations et des institutions basques dans le monde.

D.8. Promouvoir la formation à travers des cours universitaires en ligne.

Faire connaître l'offre de cours en ligne des universités basques, afin que les membres de la communauté basque à l'extérieur puissent y accéder.

D.9. Valeurs fondatrices des centres basques.

Les centres basques s'engagent à continuer à promouvoir les valeurs fondatrices qui sont à la base des premières euskal etxeak : promotion de l'identité basque, entraide, solidarité, etc., afin de continuer à être une référence de la présence basque à l'extérieur.